

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

6 mars 2008

SOMMAIRE

Adviser I Funds	26838	L'Enfant du Monde S.à r.l.	26842
Adviser II Funds	26838	LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l.	26877
AG Institutional Investments Management Luxembourg	26880	Matray S.à r.l.	26834
Art Lux S.A.	26836	Merina S.à r.l.	26875
ASF II Euro Stan	26878	Naxos Capital Managers S.à r.l.	26835
Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à r.l.	26880	pact s.à r.l.	26877
Axa Alternative Financing Management S.à r.l.	26837	Pearson Luxembourg N°. 2.	26849
Baca S.à r.l.	26835	Pensioninvest	26835
BigBoard Holding S.A.	26856	Prestwick S.A.	26854
Bonnefont S. à r.l.	26838	Revolia S.à r.l.	26876
Carene Holding S.A.	26879	Sawyer S.à r.l.	26852
Delight s.à r.l.	26876	SGAM Venture Fund	26834
Eksibest S.à r.l.	26876	Skyway Logistics S.à r.l.	26878
Esser Bedachungen S.à r.l.	26874	Société Financière pour les Pays d'Outre- Mer S.A.	26873
European Building S.à r.l.	26844	Soteclux S. à r.l.	26852
European Contractors Sàrl	26837	Sotide S.A.	26835
Exaudit S.A.	26878	Stiana Development S.à r.l.	26852
Gecofet Petroleum S.A.	26836	Sumo S.A.	26875
GKM Ingenieure Lux Sàrl	26847	Towa Meccs Europe S.A.	26871
HG (Luxembourg) S.à r.l.	26839	UCB Lux S.A.	26880
IBEF S.A.	26855	Valeco	26837
Intefin S.A.	26879	Valore 5 S.A.	26874
Kompass Luxembourg	26834	Worldship S.A.	26841
La Financière de l'Avenir S.A.	26836	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	26854

SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 janvier 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en janvier 2009, les mandats de Monsieur Philippe Brosse, Monsieur Richard Dalaud et Monsieur Jean Grimaldi aux fonctions d'Administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023338/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08552A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Kompass Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.172.

Extrait de la décision du représentant légal à Luxembourg

Le siège de la succursale luxembourgeoise a été transféré du 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023390/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Matray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.419.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 486 du 28 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1997. La devise du capital social a été changée en Euros en date du 23 mai 2001 dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n° 386 du 9 avril 2004.

MODIFICATION

Le bilan au 30 septembre 2006 a été enregistré à Luxembourg le 28 août 2007 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CH/08272 et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007 sous la référence L070117503.05.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATRAY S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022992/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01263. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Pensioninvest, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg I 7.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008023156/7241/11.

(080022136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Baca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 22A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 115.322.

Assemblée Générale extraordinaire du 8 février 2008

Suite à la démission de Monsieur Arnaud Roger en tant que gérant technique de la société BACA s.à r.l., Madame Diane Peiffer, associée unique de la société BACA s.à r.l., a décidé que le gérant administratif a le pouvoir de signature individuelle en toutes circonstances.

Bettborn, le 8 février 2008.

D. Peiffer.

Référence de publication: 2008023336/800771/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02413. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Naxos Capital Managers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 102.783.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 novembre 2007

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023279/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Sotide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 96.626.

Extrait des résolutions prises au siège social par le Conseil d'Administration de la Société le 4 décembre 2007 au siège social

Le Conseil a décidé de nommer Monsieur Jean Hoffmann comme Président du Conseil.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008023427/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007 tenue extraordinairement le 16 novembre 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour GECOFET PETROLEUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023429/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09526. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(080022367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.***Art Lux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.297.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Michèle Helmingier, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023423/550/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02541. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(080022172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.***La Financière de l'Avenir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 51.388.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprises*

Signature

Référence de publication: 2008022881/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01917. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(080022031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.*

Valeco, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 111.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008022880/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01915. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

European Contractors Sarl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 4.050.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 69.516.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Référence de publication: 2008022884/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02000. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 23 septembre 2007

1) Monsieur Pascal, Claude, Robert Leclerc, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été renouvelé dans son mandat de gérant, avec effet immédiat au 23 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Jean-Louis, Georges Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été renouvelé dans son mandat de gérant, avec effet immédiat au 23 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

3) La société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été renouvelé dans son mandat de réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA ALTERNATIVE FINANCING MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023410/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 23 septembre 2007

La société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONNEFONT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023411/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Dr Josef Zellner, président

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Thorsten Schwarting, vice-président

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Jan Eberg

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Hartwig Springenschmid

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Niki Ga-Yu Bat

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023413/6633/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Adviser II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.177.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Dr Josef Zellner, président
(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)
Thorsten Schwarting, vice-président
(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)
Jan Ebborg
(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)
Hartwig Springenschmid
(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)
Niki Ga-Yu Bat
(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023414/6633/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of January.

Before the undersigned Maître Marline Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HG (BERMUDA) LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda, registered with the Trade Register of Bermuda under number 29105, duly represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 January 2008,

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the Sole Shareholder of HG (LUXEMBOURG) S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 77.952, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 March 2001 under number 177 (hereinafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by one million eight hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,826,000.-) from its current amount of one million nine hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,926,000.-) represented by seventy-seven thousand forty (77,040) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by cancellation of seventy-three thousand forty (73,040) shares held by the Sole Shareholder with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the entire share capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements as of 11 January 2008 of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by one million eight hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,826,000.-)

from its current amount of one million nine hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,926,000.-) represented by seventy-seven thousand forty (77,040) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by cancellation of seventy-three thousand forty (73,040) shares held by the Sole Shareholder with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The Sole Shareholder acknowledges and confirms the availability of the capital to proceed with such a reduction and the corresponding absorption of the losses.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HG (BERMUDA) LIMITED, une société constituée selon les lois de Bermuda, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Bermuda sous le numéro 29105, ici représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de HG (LUXEMBOURG) S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 77.952, constituée suivant l'acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mars 2001 sous numéro 177 (ci-après la «Société»).

Le comparant représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million huit cent vingt-six mille Euros (EUR 1.826.000,-) pour le réduire de son montant actuel de un million neuf cent vingt-six mille Euros (EUR 1.926.000,-) représenté par soixante-dix-sept mille quarante (77.040) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros chacune à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'annulation de soixante-treize mille quarante (73.040) parts sociales détenues par l'associé unique d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique ayant revu les comptes intermédiaires du 11 janvier 2008 décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de un million huit cent vingt-six mille Euros (EUR 1.826.000,-) pour le réduire de son montant actuel de un million neuf cent vingt-six mille Euros (EUR 1.926.000,-) représenté par soixante-dix-sept mille quarante (77.040) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros chacune à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'annulation de soixante-treize mille quarante (73.040) parts sociales détenues par l'associé unique d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'associé unique constate et confirme la disponibilité du capital afin de procéder à cette réduction et à l'apurement correspondant des pertes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2247. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023723/5770/106.

(080022615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Worldship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 104.896.

L'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLDSHIP S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.896, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 235 du 16 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio Fernandes, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo Rossi, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacopo Rossi, avec même adresse professionnelle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital social par apport en nature à concurrence de seize mille euros (16.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante (160) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions et acceptation du rapport du réviseur d'entreprises;

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts;

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille euros (16.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante (160) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les cent soixante (160) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par la société de droit italien MEDITERRANEA TRADING SRL, ayant son siège social à Rome (Italie), Via dia Porta Pinciana 4, et entièrement libérées moyennant apport de cent vingt-neuf mille (129.000) actions de la société de droit italien PRAI TRADING & SHIPPING SpA, ayant son siège social à Rome (Italie), Viale dell'Esperanto 71, inscrite au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 03840290104, représentant une participation de 15% du capital de ladite société PRAI TRADING & SHIPPING SpA, ces actions sont évaluées à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR).

Ledit apport d'un montant total de cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de seize mille euros (16.000,- EUR) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de cent soixante-quatorze mille euros (174.000,- EUR) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 27 décembre 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.A. avec siège social à L-1526 Luxembourg, 22, Val Fleuri conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 160 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et à la prime d'émission de EUR 174.000,- de WORLDSHIP S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes, J. Rossi, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, LAC/2008/2064. — Reçu 950 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023717/5770/85.

(080022688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

L'Enfant du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 151, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.978.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Fereshteh Kivili, éducatrice graduée, née à Rasht, (Iran), le 23 avril 1964, demeurant à L-2311 Luxembourg, 151, avenue Pasteur.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de L'ENFANT DU MONDE S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la création et la gestion d'un foyer de jour pour enfants.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique, Madame Fereshteh Kivili, éducatrice graduée, demeurant à L-2311 Luxembourg, 151, avenue Pasteur.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 151, avenue Pasteur.
- 2.- Madame Fereshteh Kivili, éducatrice graduée, née à Rasht, (Iran), le 23 avril 1964, demeurant à L-2311 Luxembourg, 151, avenue Pasteur, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Kivili, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5770. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008023781/231/104.

(080022744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

European Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 135.945.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUROPEAN BUILDING S.R.L. ayant eu son siège social à Fiumicino-Rome (Italie), 50, Via Tempio della Fortuna, au capital social de quatre-vingt-dix-huit mille huit cents euros (EUR 98.800,-), inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le numéro 05313861006, et au Répertoire Economique Administratif (R.E.A.) sous le numéro 877972.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana Moschetti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle Nobile, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Rome (Italie), par devant le notaire Marco Papi, le 20 décembre 2007 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société EUROPEAN BUILDING S.R.L. de Fiumicino-Rome à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société tenue à Rome (Italie), le 20 décembre 2007, par devant Maître Marco Papi, notaire de résidence à Rome, décidant de transférer le siège social de la société de Fiumicino-Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2. Modification de la dénomination sociale de la société en EUROPEAN BUILDING S.à r.l.

3. Fixation du capital social à quatre-vingt-dix-huit mille huit cents euros (EUR 98.800,-), représenté par trois mille neuf cent cinquante-deux (3.952) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

4. Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

5. Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises.

6. Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

7. Nomination d'un gérant.

8. Confirmation de l'établissement du siège social de la société à l'adresse suivante: 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2007, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de confirmer et de ratifier la décision, prise, entre autres, par l'assemblée générale qui s'est tenue à Rome (Italie) par devant le notaire Marco Papi, le 20 décembre 2007, de transférer le siège social de Fiumicino-Rome (Italie) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le changement de la dénomination sociale en EUROPEAN BUILDING S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à quatre-vingt-dix-huit mille huit cents euros (EUR 98.800,-), représenté par trois mille neuf cent cinquante-deux (3.952) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises, et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilière qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilière qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de EUROPEAN BUILDING S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Alzingen.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille huit cents euros (EUR 98.800,-), représenté par trois mille neuf cent cinquante-deux (3.952) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trois mille neuf cent cinquante-deux (3.952) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, GRAND BAIE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.395.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature:

Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 427, route de Thionville, à L-5887 Alzingen.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en Italie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, G. Moschetti, C. Nobile, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008. LAC/2008/1229. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt, C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008023794/227/138.

(080022397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

GKM Ingenieure Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.951.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Gioacchino Fabbella, Diplom-Ingenieur für Versorgungstechnik, geboren in Völklingen (Deutschland), am 16. Oktober 1964, wohnhaft in D-66822 Lebach, Emma-Stern-Weg 12 (Deutschland);

2.- Herr Horst Grub, Architekt, geboren in Kaiserslautern (Deutschland), am 22. Januar 1940, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, Priessnietzweg 4 (Deutschland);

3.- Herr Martin Grub, Architekt, geboren in Zweibrücken (Deutschland), am 17. August 1969, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, Gutenbergstrasse 16 (Deutschland);

4.- Herr Roman Hemmer, Architekt, geboren in Martinshöhe (Deutschland), am 2. April 1965, wohnhaft in D-66894 Martinshöhe, Gartenstrasse 11 (Deutschland).

Diese Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung GKM INGENIEURE LUX Sàrl.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Tätigkeit als freischaffende, beratende Ingenieure.

Die Gesellschaft untersagt sich jedwelche Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden, beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft ver-

pflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welcher die betreffende Tätigkeit unterliegt, zu befolgen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in zehntausend (10.000) Geschäftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig cent (EUR 1,25).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung der Anteile

Die zehntausend (10.000) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Gioacchino Fabella, vorgenannt, eintausendzweihundertfünfzig Anteile 1.250

2.- Herr Horst Grub, vorgeannt, zweitausendfünfhundert Anteile	2.500
3.- Herr Martin Grub, vorgeannt, dreitausendeinhundertfünfundzwanzig Anteile	3.125
4.- Herr Roman Hemmer, vorgeannt, dreitausendeinhundertfünfundzwanzig Anteile	3.125
Total: zehntausend Anteile	10.000

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Gioacchino Fabbella, vorgeannt;
- Herr Horst Grub, vorgeannt;
- Herr Martin Grub, vorgeannt;
- Herr Roman Hemmer, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Fabbella, H. Grub, M. Grub, R. Hemmer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2275. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. Februar 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008023797/202/112.

(080022455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Pearson Luxembourg N° 2., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PEARSON LUXEMBOURG N° 2, a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 100.148 (the «Company»), incorporated by a notarial deed enacted on 31 March 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 575 of 4 June 2004, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed dated 24 December 2004, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 708 of 18 July 2005 (the «Articles»).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, PEARSON OVERSEAS HOLDING LTD, with register office 80, Strand, WC2R ORL London, United Kingdom, is duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, and the number of shares held by it

are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 975,000.- (nine hundred seventy-five thousand United States Dollars) so as to decrease the share capital from USD 1,000,000.- (one million United States Dollars) to an amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) by cancellation of 9,750 (nine thousand seven hundred fifty) shares of the Company and subsequent decrease of the legal reserve of the Company from an amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) to an amount of USD 2,500.- (two thousand five hundred United States Dollars);

3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; according to article 16 of the Articles, the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 975,000.- (nine hundred seventy-five thousand United States Dollars) so as to decrease the share capital from USD 1,000,000.- (one million United States Dollars) to an amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) by cancellation of 9,750 (nine thousand seven hundred fifty) shares of the Company and to subsequently decrease the legal reserve of the Company from an amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) to an amount of USD 2,500.- (two thousand five hundred United States Dollars).

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8 of the Articles to be read now as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 250 (two hundred fifty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about 1,500.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PEARSON LUXEMBOURG N°. 2, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.148 (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

numéro 575 du 4 juin 2004, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du 24 décembre 2004, publié au «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations», numéro 708 du 18 juillet 2005 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, PEARSON OVERSEAS HOLDING LTD, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social au 80, Strand, WC2R ORL Londres, Royaume-Uni, dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le nombre de parts sociales qu'il détient étant précisé sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 975.000,- USD (neuf cent soixante-quinze mille dollars américains), de sorte à réduire le capital social de 1.000.000,- USD (un million de dollars américains) pour le porter à 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains) par annulation de 9.750 (neuf mille sept cent cinquante) parts sociales de la Société et diminution subséquente de la réserve légale de la Société d'un montant de 100.000,- USD (cent mille dollars américains) à un montant de 2.500,- USD (deux mille cinq cents dollars américains);

3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts de la Société, aux fins de refléter le montant du nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé renonce à son droit à être convoqué à l'assemblée générale extraordinaire, une telle convocation ayant dû lui être adressé préalablement à la présente assemblée; conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts, l'Associé reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué, et par voie de conséquence, est d'accord pour délibérer et voter sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour. Il est de plus décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite au cours de la présente assemblée a été tenu à la disposition de l'Associé dans un laps de temps suffisant pour le mettre en mesure d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 975.000,- USD (neuf cent soixante-quinze mille dollars américains), de sorte à réduire le capital social de 1.000.000 (un million de dollars américains) pour le porter à un montant de 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains), par annulation de 9.750 (neuf mille sept cent cinquante) parts sociales de la Société et de réduire subséquemment la réserve légale de la Société d'un montant de 100.000,- USD (cent mille dollars américains) à un montant de 2.500,- USD (deux mille cinq cents dollars américains).

Troisième résolution

En conséquence du présent procès-verbal et des précédentes résolutions, il est décidé de modifier l'article 8 des Statuts pour le lire désormais comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars américains) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) prise dans des conditions identiques requises pour la modification des Statuts.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa réduction de capital, s'élève à environ 1.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43184. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008023869/211/139.

(080022917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Sawyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.862.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023698/5770/12.

(080022524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Stiana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008023693/201/12.

(080022957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Soteclux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3346 Leudelage, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.975.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

Die SOTEC GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-66111 Saarbrücken, Dudweiler Strasse 41, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichtes Saarbrücken unter HR B 8.835,

hier vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Thomas Mathis, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf, Am Geisrech 9, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die erschienene Partei, handelnd aufgrund beigefügter Vollmacht, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit zu gründen beabsichtigt, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht hiermit, zwischen dem jetzigen Inhaber der ausgegeben Anteile und all denen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (société à responsabilité limitée), (die «Gesellschaft»), der sie die nachstehende Satzung sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen zugrunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Errichtung und der Betrieb einer thermischen Abfallbehandlungsanlage in Leudelage (Luxemburg).

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SOTECLUX S. à r. l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Leudelange. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt 25.000,- € (fünfundzwanzigtausend Euro), aufgeteilt in 25 (fünfundzwanzig) Anteile mit einem Nennwert von je 1.000,- € (eintausend Euro).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die zustimmenden Gesellschafter Dreiviertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Anteile können zwischen Gesellschaftern, sowie deren verbundene Unternehmen frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an sonstige Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung mit einer Mehrheit von Dreiviertel des Gesellschaftskapitals.

C. Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft von zwei Geschäftsführern oder einem Geschäftsführer gemeinschaftlich mit einem Prokuristen vertreten. Der oder die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche auch die Dauer des Mandats bestimmt. Die Mitglieder der Geschäftsführung können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 10. Die Mitglieder der Geschäftsführung haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter nicht persönlich.

D. Entscheidungen der Hauptversammlung der Gesellschafter

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 12. Die Beschlüsse der Hauptversammlung der Gesellschafter sind nur wirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung einer Mehrheit der Gesellschafter, die wenigsten drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

E. Geschäftsjahr, Ausschüttung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführung stellt die Bilanz des Geschäftsjahres bis spätestens 31. März des Folgejahres auf. Jeder Gesellschafter kann Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Fünf Prozent des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die Anteile wurden vollständig von der vorbenannten SOTEC GmbH gezeichnet.

Die so gezeichneten Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von 25.000,- € (fünfundzwanzigtausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem Notar nachgewiesen worden ist.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Tag des Monats Dezember zweitausendacht.

26854

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehenden Kosten, Honorar und Auslagen werden auf EUR 1.500,- geschätzt.

Hauptversammlung

Die SOTEC GmbH, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, hat unverzüglich nach der Gründung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3346 Leudelange, route de Bettembourg.
2. Als Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - a.) Herr Reinhard Kohl, geb. 11. Juli 1950 in 66386 St. Ingbert, wohnhaft Triftstraße 58, 66386 St. Ingbert
 - b.) Herr Ralf Ambos, geb. 13. Januar 1954 in 66399 Bliesmengen-Bolchen, wohnhaft Am Höllenberg 44, 66399 Mandelbachtal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Mathis, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007. Relation: LAC/2008/3430. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. Februar 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023746/242/94.

(080022728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.380.655.300,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023901/5770/13.

(080022748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Prestwick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.640.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de PRESTWICK S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1465 du 10 octobre 2002, page 70299. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.640. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine De Waele, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane Padiou, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. De Waele, N. Lazzari, J. Padiou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16295. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023863/239/53.

(080022411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 16 novembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance le 7 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giorgio Draghi, employé privé, demeurant à Via Str S. Eurosia di Jaca n° 45 - I - 43100 Parma (Italie); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

IBEF S.A.

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023911/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BigBoard HOLDING SA (hereafter the «Corporation»), a Luxembourg «société anonyme», having its corporate seat at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, under the process of registration, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 13, 2007, not yet published.

The meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of several classes of shares and fixation of the rights and conditions attached to the different classes of shares;

2. Capital increase to the extent of sixty-nine million Euro (€ 69,000,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) to sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-) by the issue of new shares as follows:

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class A Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class B Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class C Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class D Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class E Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class F Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class G Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class I Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class J Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

3. Subscription and full payment of all of the new shares by contribution in kind in the value of sixty-nine million Euro (€ 69,000,000.-), consisting of:

- The entire shareholding of BigBoard GROUP SA, a Luxembourg corporation, having its registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 117412, at a fair market value of sixty-nine million Euro (€ 69,000,000.-);

4. Subsequent amendment to the first paragraph of the Article 6 of the Corporation's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-), divided into:

- fifty thousand (50,000) ordinary Shares with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class A Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class B Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class C Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class D Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class E Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class F Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class G Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class I Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
 - three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class J Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

«Class A Shares» means class A Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class B Shares» means class B Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class C Shares» means class C Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class D Shares» means class D Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class E Shares» means class E Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class F Shares» means class F Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class G Shares» means class G Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class H Shares» means class H Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class I Shares» means class I Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class J Shares» means class J Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class A Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class A Shares».

«Class B Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class B Shares».

«Class C Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class C Shares».

«Class D Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class D Shares».

«Class E Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class E Shares».

«Class F Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class F Shares».

«Class G Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class G Shares».

«Class H Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class H Shares».

«Class I Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class I Shares».

«Class J Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class J Shares».

5. Subsequent amendment to the Article 8 of the Corporation's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« Art. 8. Shares, transfer and repurchase of Shares. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles.

The Shares are indivisible toward the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented toward the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in accordance with the Law.

The Shares can be transferred only upon unanimous consent of the Shareholders and only to current Shareholders. If such consent is not obtained, then the Corporation shall repurchase the Shares, in compliance with the Law. The transfer of Shares must be evidenced accordingly in the shareholders register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of Shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The rights and conditions attached to the Shares are as follows:

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata their Shares, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal capital with respect to such Shareholders' Shares. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of Class J Shares.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to H Shares.

Should the Class J and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to G Shares.

Should the Class J, I and H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to F Shares.

Should the Class J, I, H and G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to E Shares.

Should the Class J, I, H, G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to D Shares.

Should the Class J, I, H, G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to C Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to B Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously makes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create several classes of shares and to fix the rights and conditions attached to the different classes of shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Corporation to the extent of sixty-nine million Euro (€ 69,000,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) to sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-) by the issue of new shares as follows:

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class A Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class B Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class C Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class D Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class E Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class F Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class G Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class I Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each; and
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class J Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each.

Third resolution

Subscription - Payment

The following persons, as listed below, and declare to subscribe to all of the new shares by a contribution in kind consisting of fifty thousand (50,000) shares representing 100% of the issued share capital of BigBoard GROUP SA (the «Contributed Corporation»), a Luxembourg «Société anonymex», having its registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 117412, having an aggregate fair market value of sixty-nine million Euro (€ 69,000,000.-). Thereupon:

1. Mr. Jozef Onderka, CEO, BigBoard BV, the Netherlands, born in Kosice, Slovakia, on May 08, 1966, residing at Prusikova 2436, 150 00 Praha 5, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class A Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class B Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class C Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class D Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class E Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class F Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class G Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class H Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class I Shares and eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-) by contribution in kind consisting of eleven thousand six hundred and fifty (11,650) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-).

2. Mr. Gabriel Fülöpp, CEO, LLC BigBoard, Russia, born in Komarno, Slovakia, on September 11, 1967, residing at Broncova 1057, 252 30 Revnice, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class A Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class B Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class C Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class D Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class E Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class F Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class G Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class H Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class I Shares and eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-) by contribution in kind consisting of eleven thousand six hundred and fifty (11,650) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-).

3. Mr. Richard Fuxa, Chairman, BigBoard Prague, Czech Republic, born in Usti nad Labem, Czech Republic, on May 06, 1966, residing at Na Morani 13, 120 00 Praha 2, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class A Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class B Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class C Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class D Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class E Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class F Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class G Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class H Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class I Shares and eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-) by contribution in kind consisting of eleven thousand six hundred and fifty (11,650) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-).

4. Mr. Askold Shestunov, CEO, BigBoard Group, Ukraine, born in Lev Tolstoy, Russia, on February 15, 1963, residing at Simonenka 8, flat 50, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine, through his proxyholder, declares to subscribe to eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class A Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class B Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class C

Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class D Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class E Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class F Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class G Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class H Shares, eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class I Shares and eight hundred and three thousand eight hundred and fifty (803,850) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-) by contribution in kind consisting of eleven thousand six hundred and fifty (11,650) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of sixteen million seventy-seven thousand Euro (€ 16,077,000.-).

5. Mr. Tomas Polisenky, CFO, BigBoard BV, the Netherlands, born in Kolin, Czech Republic, on February 22, 1974, residing at Humenecka 9, 182 00 Praha 8, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to fifty-five thousand two hundred (55,200) Class A Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class B Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class C Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class D Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class E Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class F Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class G Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class H Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class I Shares and fifty-five thousand two hundred (55,200) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of one million one hundred and four thousand Euro (€ 1,104,000.-) by contribution in kind consisting of eight hundred (800) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of one million one hundred and four thousand Euro (€ 1,104,000.-).

6. Mr. Ruslan Zheludyk, COO, LLC BigBoard, Russia, born in Kiev, Ukraine, on March 15, 1972, residing at I. Mazepi 12, flat 151, Vyshgorod, 07300 Kyiv oblast, Ukraine, through his proxyholder, declares to subscribe to fifty-five thousand two hundred (55,200) Class A Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class B Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class C Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class D Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class E Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class F Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class G Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class H Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class I Shares and fifty-five thousand two hundred (55,200) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of one million one hundred and four thousand Euro (€ 1,104,000.-) by contribution in kind consisting of eight hundred (800) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of one million one hundred and four thousand Euro (€ 1,104,000.-).

7. Mr. Anton Shestunov, CEO, POSTER GROUP, Ukraine, born in Kiev, Ukraine, on April 10, 1968, residing at Kotelnikova 13, flat 43, 03113 Kiev, Ukraine, through his proxyholder, declares to subscribe to fifty-five thousand two hundred (55,200) Class A Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class B Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class C Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class D Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class E Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class F Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class G Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class H Shares, fifty-five thousand two hundred (55,200) Class I Shares and fifty-five thousand two hundred (55,200) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of one million one hundred and four thousand Euro (€ 1,104,000.-) by contribution in kind consisting of eight hundred (800) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of one million one hundred and four thousand Euro (€ 1,104,000.-).

8. Mr. Marek Pekarek, CEO, BigBoard Prague, Czech Republic, born in Plzen, Czech Republic, on July 30, 1969, residing at Ke Hvezdarne 485, 391 02 Sezimovo Usti, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class A Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class B Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class C Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class D Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class E Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class F Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class G Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class H Shares, twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class I Shares and twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of four hundred eighty-three thousand Euro (€ 483,000.-) by contribution in kind consisting of three hundred and fifty (350) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of four hundred eighty-three thousand Euro (€ 483,000.-).

9. Mr. Oleksandr Didenko, COO, BigBoard Kiev, Ukraine, born in Kiev, Ukraine, on December 28, 1963, residing at Kloviskiy Uzviv 10, flat 11, 01021 Kiev, Ukraine, through his proxyholder, declares to subscribe to seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class A Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class B Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class C Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class D Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class E Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class F Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class G Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class H Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class I Shares and seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of three hundred and forty-five thousand Euro (€ 345,000.-) by contribution in kind consisting of two hundred and fifty (250) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of three hundred and forty-five thousand Euro (€ 345,000.-).

10. Mr. Yurii Babych, CEO, BigBoard, Belarus, born in Vyshgorod, Ukraine, on July 25, 1974, residing at I. Mazepi 13/9, flat 77, Vyshgorod, 07300 Kyiv oblast, Ukraine, through his proxyholder, declares to subscribe to seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class A Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class B Shares, sev-

enteen thousand two hundred and fifty (17,250) Class C Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class D Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class E Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class F Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class G Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class H Shares, seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class I Shares and seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of three hundred and forty-five thousand Euro (€ 345,000.-) by contribution in kind consisting of two hundred and fifty (250) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of three hundred and forty-five thousand Euro (€ 345,000.-).

11. Mr. George Kisugite, Technical Director, BigBoard Prague, Czech Republik, born in Praha, Czech Republic, on June 19, 1968, residing at Prazska 320, 250 81 Nehvizdy, Czech Republic, through his proxyholder, declares to subscribe to ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class A Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class B Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class C Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class D Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class E Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class F Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class G Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class H Shares, ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class I Shares and ten thousand three hundred and fifty (10,350) Class J Shares and have them fully paid up in the amount of two hundred and seven thousand Euro (€ 207,000.-) by contribution in kind consisting of one hundred and fifty (150) shares of the Contributed Corporation for the fair market value of two hundred and seven thousand Euro (€ 207,000.-).

Effective implementation of the contribution

The aggregate value of all of the shares of the Contributed Corporation is declared by Mr. Jozef Onderka, prenamed, Mr. Gabriel Fülöpp, prenamed, Mr. Richard Fuxa, prenamed, Mr. Askold Shestunov, prenamed, Mr. Tomas Polisensky, prenamed, Mr. Ruslan Zheludyk, prenamed, Mr. Anton Shestunov, prenamed, Mr. Marek Pekarek, prenamed, Mr. Oleksandr Didenko, prenamed, Mr. Yurii Babych, prenamed, and Mr. George Kisugite, prenamed, to be of sixty-nine million Euro (€ 69,000,000.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies, established by «Cabinet de révision Zeimet», with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind composed of 50,000 shares (100%) of BigBoard GROUP S.A. does not correspond at least in number and nominal value of the shares to be issued, together with the share premium»

Prementioned report, being initialed ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons declare:

- that they are the sole and full owners of the contributed shares and possess the power to dispose of them, they being legally and/or conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the Contributed Corporation, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of the Article 6 of the Corporation's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-), divided into:

- fifty thousand (50,000) ordinary Shares with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class A Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class B Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class C Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class D Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class E Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class F Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class G Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class I Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class J Shares» with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

«Class A Shares» means class A Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class B Shares» means class B Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class C Shares» means class C Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class D Shares» means class D Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class E Shares» means class E Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class F Shares» means class F Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class G Shares» means class G Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class H Shares» means class H Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class I Shares» means class I Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class J Shares» means class J Shares of a nominal value of two Euro (€ 2.-) each in the capital of the Corporation.

«Class A Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class A Shares».

«Class B Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class B Shares».

«Class C Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class C Shares».

«Class D Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class D Shares».

«Class E Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class E Shares».

«Class F Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class F Shares».

«Class G Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class G Shares».

«Class H Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class H Shares».

«Class I Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class I Shares».

«Class J Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class J Shares».

Fifth resolution

Pursuant to the above resolutions, the meeting resolves to amend the Article 8 of the Corporation's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 8. Shares, transfer and repurchase of Shares.** Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles.

The Shares are indivisible toward the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented toward the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in accordance with the Law.

The Shares can be transferred only upon unanimous consent of the Shareholders and only to current Shareholders. If such consent is not obtained, then the Corporation shall repurchase the Shares, in compliance with the Law. The transfer of Shares must be evidenced accordingly in the shareholders register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of Shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The rights and conditions attached to the Shares are as follows:

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata their Shares, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal capital with respect to such Shareholders' Shares. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of Class J Shares.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to H Shares.

Should the Class J and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to G Shares.

Should the Class J, I and H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to F Shares.

Should the Class J, I, H and G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to E Shares.

Should the Class J, I, H, G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to D Shares.

Should the Class J, I, H, G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to C Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to B Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any.

Variable rate capital tax exemption request

As regards the contribution in kind to the Corporation of at least 65% of the issued share capital of BigBoard GROUP SA, a company incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Corporation as a result of the present resolutions are estimated at EUR 7,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BigBoard HOLDING SA (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en cours d'enregistrement, constituée suivant acte reçu en date du 13 décembre 2007, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. création de plusieurs classes d'actions et fixation des droits et conditions attachés aux différentes classes d'actions;

2. augmentation du capital social à concurrence de soixante-neuf millions d'Euros (€ 69.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent mille Euros (€ 100.000,-) à soixante-neuf millions cent mille Euros (€ 69.100.000,-) par la création et l'émission des nouvelles actions suivantes:

- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;

3. souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles actions par apport en nature d'une valeur de soixante-neuf millions d'Euros (€ 69.000.000,-) composé de:

- L'ensemble des actions de BigBoard GROUP SA, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 117412, pour une valeur de marché de soixante-neuf millions d'Euros (€ 69.000.000,-);

4. modification afférente du premier alinéa de l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social est fixé à soixante-neuf millions cent mille Euros (€ 69.100.000,-) divisé en:

- cinquante mille (50.000) Actions ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les Actions de classe E d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les Actions de classe F d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les Actions de classe G d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe H» signifie les Actions de classe H d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe I» signifie les Actions de classe I d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe J» signifie les Actions de classe J d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

«Actionnaire de Classe H» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe H».

«Actionnaire de Classe I» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe I».

«Actionnaire de Classe J» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe J».

5. modification afférente de l'Article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Actions, transfert et rachat d'Actions.** La propriété d'une Action emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres Actions conformément à la Loi. Les Actions ne peuvent être transférées qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et uniquement aux Actionnaires actuels. En cas d'absence de consentement unanime, la Société devra procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque Action confère à son propriétaire un droit égal à celui des autres propriétaires d'Actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux différentes Classes d'Actions sont déterminés comme suit:

Les propriétaires d'Actions des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, et I se verront attribuer un droit à percevoir, au pro rata de leurs Actions, un dividende préférentiel, représentant 0.25% du capital nominal eu égard à leurs Actions. Après le paiement d'un tel dividende préférentiel, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux propriétaires d'Actions de Classe J.

Si les Actions de Classe J ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe I recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à H.

Si les Actions des Classes J et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe H recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à G.

Si les Actions des Classes J, I et H ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe G recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à F.

Si les Actions des Classes J, I, H et G ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe F recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à E.

Si les Actions des Classes J, I, H, G et F ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe E recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à D.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F et E ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe D recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à C.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F, E et D ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe C recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à B.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F, E, D et C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe B recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions de la Classe A.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer plusieurs classes d'actions et de fixer les droits et conditions attachées aux différentes classes d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf millions d'Euros (€ 69.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent mille Euros (€ 100.000,-) à soixante-neuf millions cent mille Euros (€ 69.100.000,-) par la création et l'émission des nouvelles actions suivantes:

- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune; et

- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Les personnes suivantes, telles que listées ci-dessous, déclarent souscrire à toutes les actions nouvelles par apport en nature de cinquante mille (50.000) actions représentant 100 % du capital social libéré de BigBoard GROUP SA (la «Société Apportée»), une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg à la section B sous le numéro 117412, ayant une valeur de marché totale de soixante-neuf millions d'Euros (€ 69.000.000,-). Sur ce:

1. M. Jozef Onderka, CEO, BigBoard BV, Pays-Bas, né à Kosice, Slovaquie, le 8 mai 1966, ayant son adresse à Prusikova 2436, 150 00 Praha 5, République tchèque, par son mandataire, déclare souscrire à huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe A, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe B, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe C, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe D, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe E, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe F, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe G, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe H, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe I et huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-) par apport en nature de onze mille six cent cinquante (11,650) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-).

2. M. Gabriel Fülöpp, CEO, LLC BigBoard, Russie, né à Komarno, Slovaquie, le 11 septembre 1967, ayant son adresse à Broncova 1057, 252 30 Revnice, République tchèque, par son mandataire, déclare souscrire à huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe A, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe B, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe C, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe D, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe E, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe F, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe G, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe H, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe I et huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-) par apport en nature de onze mille six cent cinquante actions (11,650) de la Société Apportée pour la valeur de marché de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-).

3. M. Richard Fuxa, Président de Conseil d'administration, BigBoard Prague, République tchèque, né à Usti nad Labem, République tchèque, le 6 mai 1966, ayant son adresse à Na Morani 13, 120 00 Praha 2, République tchèque, par son mandataire, déclare souscrire à huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe A, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe B, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe C, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe D, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe E, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe F, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe G, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe H, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe I et huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-) par apport en nature de onze mille six cent cinquante (11,650) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-).

4. M. Askold Shestunov, CEO, BigBoard GROUP, Ukraine, né à Lev Tolstoy, Russie, le 15 février 1963, ayant son adresse à Simonenka 8, appartement 50, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine, par son mandataire, déclare souscrire à huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe A, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe B, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe C, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe D, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe E, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe F, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe G, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe H, huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe I et huit cent trois mille huit cent cinquante (803.850) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-) par apport en nature de onze mille six cent cinquante (11,650) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de seize millions soixante-dix-sept mille Euros (€ 16.077.000,-).

5. M. Tomas Polisenky, CFO, BigBoard BV, Pays-Bas, né à Kolin, République tchèque, le 22 février 1974, ayant son adresse à Humenecka 9, 182 00 Praha 8, République tchèque, par son mandataire, déclare souscrire à cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe A, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe B, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe C, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe D, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe E, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe F, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe G, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe H, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe I et cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions

de Classe J et les libérer intégralement pour un montant d'un million cent quatre mille Euros (€ 1.104.000,-) par apport en nature de huit cents (800) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché d'un million cent quatre mille Euros (€ 1.104.000,-).

6. M. Ruslan Zheludyk, COO, LLC BigBoard, Russie, né à Kiev, Ukraine, le 15 mars 1972, ayant son adresse à I. Mazepi 12, appartement 151, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine, par son mandataire, déclare souscrire à cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe A, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe B, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe C, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe D, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe E, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe F, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe G, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe H, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe I et cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant d'un million cent quatre mille Euros (€ 1.104.000,-) par apport en nature de huit cents (800) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché d'un million cent quatre mille Euros (€ 1.104.000,-).

7. M. Anton Shestunov, CEO, POSTER GROUP, Ukraine, né à Kiev, Ukraine, le 10 avril 1968, ayant son adresse à Kotelnikova 13, appartement 43, 03113 Kiev, Ukraine, par son mandataire, déclare souscrire à cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe A, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe B, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe C, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe D, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe E, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe F, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe G, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe H, cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe I et cinquante-cinq mille deux cents (55.200) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant d'un million cent quatre mille Euros (€ 1.104.000,-) par apport en nature de huit cents (800) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché d'un million cent quatre mille Euros (€ 1.104.000,-).

8. M. Marek Pekarek, CEO, BigBoard Prague, République tchèque, né à Plzen, République tchèque, le 30 juillet 1969, ayant son adresse à Ke Hvezdarne 485, 391 02 Sezimovo Usti, République tchèque, par son mandataire, déclare souscrire à vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe A, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe B, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe C, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe D, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe E, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe F, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe G, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe H, vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe I et vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros (€ 483.000,-) par apport en nature de trois cents cinquante (350) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de quatre cent quatre-vingt-trois mille Euros (€ 483.000,-).

9. M. Oleksandr Didenko, COO, BigBoard Kiev, Ukraine, né à Kiev, Ukraine, le 28 décembre 1963, ayant son adresse à Kloviskiy Uzviv 10, appartement 11, 01021 Kiev, Ukraine, par son mandataire, déclare souscrire à dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe A, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe B, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe C, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe D, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe E, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe F, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe G, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe H, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe I et dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quarante-cinq mille Euros (€ 345.000,-) par apport en nature de deux cent cinquante (250) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de trois cent quarante-cinq mille Euros (€ 345.000,-).

10. M. Yurii Babych, CEO, BigBoard, Biélorussie, né à Vyshgorod, Ukraine, le 25 juillet 1974, ayant son adresse à I. Mazepi 13/9, appartement 77, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine, par son mandataire, déclare souscrire à dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe A, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe B, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe C, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe D, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe E, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe F, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe G, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe H, dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe I et dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quarante-cinq mille Euros (€ 345.000,-) par apport en nature de deux cent cinquante (250) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de trois cent quarante-cinq mille Euros (€ 345.000,-).

11. M. George Kisugite, Directeur technique, BigBoard Prague, République tchèque, né à Prague, République tchèque, le 19 juin 1968, ayant son adresse à Prazska 320, 250 81 Nehvizdy, République tchèque, par son mandataire, déclare souscrire à dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe A, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe B, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe C, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe D, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe E, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe F, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe G, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe H, dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe I et dix mille trois cent cinquante (10.350) Actions de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de deux cent sept mille Euros (€ 207.000,-) par apport en nature

de cent cinquante (150) actions de la Société Apportée pour la valeur de marché de deux cent sept mille Euros (€ 207.000,-).

Réalisation effective de l'apport

La valeur totale de toutes les actions de la Société Apportée est déclarée par M. Jozef Onderka, prénommé, M. Gabriel Fülöpp, prénommé, M. Richard Fuxa, prénommé, M. Askold Shestunov, prénommé, M. Tomas Polisensky, prénommé, M. Ruslan Zheludyk, prénommé, M. Anton Shestunov, prénommé, M. Marek Pekarek, prénommé, M. Oleksandr Didenko, prénommé, M. Yurii Babych, prénommé et M. George Kisugite, prénommé, pour un montant de soixante-neuf millions d'Euros (€ 69.000.000,-). Cette estimation est acceptée par la Société et sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant, conformément à l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, établi par le «Cabinet de révision Zeimet», ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base du travail presté et décrit ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur de l'apport en nature composé de 50.000 actions (100%) de BigBoard GROUP S.A. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Les comparants déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires de plein droit des actions apportées et possède le droit d'en disposer, les actions étant légalement et/ou conventionnellement librement cessibles ;
- toutes autres formalités applicables sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la Société Apportée, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en accord avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à soixante-neuf millions cent mille Euros (€ 69.100.000,-) divisé en:

- cinquante mille (50.000) Actions ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les Actions de classe E d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les Actions de classe F d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les Actions de classe G d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe H» signifie les Actions de classe H d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe I» signifie les Actions de classe I d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe J» signifie les Actions de classe J d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

«Actionnaire de Classe H» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe H».

«Actionnaire de Classe I» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe I».

«Actionnaire de Classe J» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe J».

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en accord avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Actions, transfert et rachat d'Actions.** La propriété d'une Action emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres Actions conformément à la Loi. Les Actions ne peuvent être transférées qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et uniquement aux Actionnaires actuels. En cas d'absence de consentement unanime, la Société devra procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque Action confère à son propriétaire un droit égal à celui des autres propriétaires d'Actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux différentes Classes d'Actions sont déterminés comme suit:

Les propriétaires d'Actions des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, et I se verront attribuer un droit à percevoir, au pro rata de leurs Actions, un dividende préférentiel, représentant 0.25% du capital nominal eu égard à leurs Actions. Après le paiement d'un tel dividende préférentiel, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux propriétaires d'Actions de Classe J.

Si les Actions de Classe J ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe I recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à H.

Si les Actions des Classes J et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe H recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à G.

Si les Actions des Classes J, I et H ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe G recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à F.

Si les Actions des Classes J, I, H et G ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe F recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à E.

Si les Actions des Classes J, I, H, G et F ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe E recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à D.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F et E ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe D recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à C.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F, E et D ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe C recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions des Classes A à B.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F, E, D et C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe B recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux propriétaires d'Actions de la Classe A.

Si les Actions des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution des dividendes, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Eu égard à l'apport en nature à la Société d'au moins 65% du capital social émis de BigBoard GROUP SA, une société constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7,000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2745. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023912/242/889.

(080023333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Towa Meccs Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.814.

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOWA MECCS EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.814 (nin 2005 2200 602),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 494 du 26 mai 2005,

ayant un capital social de trois cent mille euros (€ 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-).

La séance est présidée par Monsieur Nico Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eric Sellam, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schawel, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

2.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 1^{er} . L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of November.

Before us Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation TOWA MECCS EUROPE S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 105.814 (NIN 2005 2200 602),

incorporated by deed established by the undersigned notary on the 20th of January 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 494 of May 26th, 2005,

having a corporate capital of three hundred thousand Euro (€ 300,000.-), represented by three thousand (3.000) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. Nicolas Kruchten, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, who appoints as secretary Mr. Eric Sellam, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The meeting elects as scrutineer Mr. René Schawel, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 6. paragraph 1. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of June at 10.00 a.m.

2.- Transfer of the company's registered office at the following address: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 6. paragraph 1. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of June at 10.00 a.m.

Second resolution

The meeting decides to transfer the company's registered office at the following address: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: N. Kruchten, E. Sellam, R. Schawel, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1537. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008023853/201/99.

(080022961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.649.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 20 novembre 2007 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 mars 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Uberto Molo, entrepreneur immobilier, demeurant à Rio de Janeiro (Brésil), Rua Canto Passaros, 130, Condomino Pedra De Hauna, Barra da Tijuca; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier Conrard, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier Conrard en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER S.A.

O. Conrard / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023909/43/38.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Esser Bedachungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008023692/201/12.

(080022953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée en date du 19 décembre 2007 par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / D. Murari

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008023906/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 18 janvier 2008

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick Bos, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008023420/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Sumo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.971.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

Monsieur Jean-Philippe Lutraite, demeurant à 14, rue Dieu Lafoy, F-75013 Paris, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Michel Vander Elst, juriste, demeurant à 343, rue Hollebeek, B-1630 Linkebeek, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Léon-François Deferm, administrateurs de sociétés, demeurant à 1867/140 Charoen Nakorn Road, T-10600 Bangkok, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023421/550/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Eksibest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 89.926.

—
Extrait d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société EKSIBEST S.à r.l., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.926, datée du 18 décembre 2007, que:

- Les associés décident de révoquer le gérant Lorenzo Biasini.
- En remplacement ils décident de nommer Moussa Makhloufi, employé privé, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains, gérant de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2008.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008023422/218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 18 janvier 2008

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick Bos, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008023419/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Delight s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.471.

—
Cession de parts sociales

Entre:

1. M. Gerard Philippe, demeurant à 37, Sainte Isidore, F-57000 Thionville, ci-après appelé «le vendeur», d'une part, et

2. M. Presti Angelo, demeurant à 122, route d'Arlon, L-8311 Capellen

M. Presti Franco, demeurant à 1, rue Schauwenburg, L-8092 Bertrange

M. Topp Patrick, demeurant à 4 Bisserweg, L-1238 Luxembourg

ci-après appelés «les acheteurs», et

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Cession de parts

Par les présentes, le vendeur cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, aux acheteurs M. Presti Angelo, M. Presti Franco et M. Topp Patrick qui acceptent, chacun la pleine propriété de 25 (vingt-

cing) parts (donc au total 75 parts), lui appartenant dans la société DELIGHT SARL, dont le siège social est établi à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RC B 59.471.

Propriété - Jouissance

Les acheteurs seront propriétaires des parts cédées et en auront la jouissance à compter de ce jour et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts leur cédées. En conséquence, ils auront, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

Prix - Modalités de paiement

La présente cession est consentie par le vendeur et acceptée par les acheteurs moyennant le prix de 160,- € (cent soixante euros) par part cédée, lequel prix de 4.000,- € (quatre mille euros) a été payé comptant, séance tenante individuellement par chaque acheteur au vendeur (donc au total 12.000,- €), qui leur donne par la présente bonne et valable quittance.

Déclarations générales

1) Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'autre en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou de déconfiture.

2) Le cédant déclare:

- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;

- et que la société dont les parts sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

La prédite cession est valable à partir du moment où elle a été signifiée à la société dans les formes prévues par la loi.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties.

Luxembourg, le 15 janvier 2006.

A. Presti / F. Presti / P. Topp / P. Gerard

Acheteur / Acheteur / Acheteur / Le vendeur

Référence de publication: 2008023680/725/47.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

pact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 11, Heeschbreggerwee.

R.C.S. Luxembourg B 120.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008023682/201/12.

(080022948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.876.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023685/5770/12.

(080022403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Exaudit S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.982.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Claudia Herber, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008023417/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ASF II Euro Stan, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.498.

EXTRAIT

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2007:

PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023412/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Skyway Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.445.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 31 octobre 2007

- Monsieur Gil Maman, avocat, né en Israël le 17 octobre 1977 et résidant à Rehov HaMered 25, P.O.B. 50.236, Tel-Aviv 61501, Israël, est nommé Gérant. La durée du mandat du Gérant est illimitée.

- Monsieur Raviv Knafo, entrepreneur, né en Israël le 8 juin 1972 et résidant à rue du Bey Defoer 8, 1370 Jodoigne, Belgique, est nommé Gérant. La durée du mandat du Gérant est illimitée.

- Le siège social est transféré du 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
 SKYWAY LOGISTICS S.à.r.l.
 T. Perez
 Gérant unique

Référence de publication: 2008023392/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Carene Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
 R.C.S. Luxembourg B 30.814.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme;

- Monsieur Fernando Riba Ribera, directeur de banque, avec adresse professionnelle au 7, Chemin de Tourtonde, 1009 Pully, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Ricardo Balasch Torres, 403, Avgd Diagonal, 08006 Barcelona.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023278/550/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
 R.C.S. Luxembourg B 95.314.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 19 novembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 12 juin 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Jean-Philippe Fiorucci en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Michele Casanova, Commerciale au Via San Domenico, 10 - I - 42100 Reggio Emilia (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.
- Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023908/43/39.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

AG Institutional Investments Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008022883/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04237. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

UCB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023689/242/12.

(080022829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 43, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008023690/201/12.

(080022950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.
